



**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS  
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00152** du **09 DEC. 2025**  
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à  
Madame ULAS DOGAN Birsel  
Domicilié (e) 22bis Avenue Carnot  
94190 villeneuve saint georges

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d'isolation de façade mené par SNCF Réseau,  
remplacement des menuiseries actuelles par de nouvelles équipées de vitrage acoustique.

Les 5 menuiseries actuelles déjà en PVC blanc seront remplacées par de nouvelles menuiseries en PVC  
blanc (aucune modification d'aspect).

Sur un terrain sis 22 Place Pierre Sémard  
Cadastré AO27

Villeneuve-Saint-Georges, le **09 DEC. 2025**

Pour le Maire, par délégation,  
La 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,



**PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,  
Nous soussigné ..... Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que  
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision  
municipale n° **DP 94078 25 00152** a été affichée en Mairie du **au** conformément aux textes en  
vigueur.  
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,